

Rythmes scolaires : concernant le Projet éducatif d'établissement (PEDE)

Ecole du CENTRE propositions au 14 février 2014

1. Concernant l'étude, que ce soit les enseignants qui assurent la récréation de 15h45 à 16h15
 - pour aider les élèves à retrouver leur groupe, les enseignants assurant les inscriptions des enfants dans le suivi de la journée et en ayant une bonne connaissance
 - pour assurer une moindre perte de rémunération aux enseignants qui font l'étude et s'assurer ainsi la permanence d'un groupe d'enseignant stable pour l'étude (nécessaire au bon déroulement et à la régularité de présence)

2. Que soit prévu un encadrement supplémentaire pour les études

A ce jour sur 358 élèves, 110 à 120 élèves restent à l'étude. Si toutes les classes sont utilisées pour l'étude, il y aurait une capacité maximum d'accueil d'environ 250 enfants pour l'étude.

3. Que soit prévu un espace d'accueil permanent pour les enfants accueillis à la garderie

La grande salle de restauration pourrait accueillir plusieurs groupes sans toucher aux espaces alimentaires ; cela permettrait aussi de différencier pour les enfants l'espace classe de l'espace garderie-ateliers

4. Ateliers à l'extérieur de l'école de 15h45 à 18h

Au regard du peu de locaux disponibles dans l'école et de l'intérêt des enfants recherchés dans la nouvelle planification des rythmes scolaires des ateliers vers des lieux ressources seraient souhaitable (ECLA, médiathèque, gymnase de l'école, centre de loisir GOUNOD, centre culturel des 3 pierrots)

5. Utilisation des salles de classe

Dans le respect des enseignants et des élèves, les salles qui devraient être occupées pour les ateliers

- ne doivent pas empêcher l'enseignant d'y préparer sa classe (affichage, préparation du tableau, rangement de documents,...)
- doivent être rendues à l'identique (pas de matériel pris dans les cases, de matériel pédagogique ou d'installation changées de place ou détériorés
- le matériel utilisé pour les ateliers sera exclusivement celui apporté par les animateurs

Pour cela une charte d'utilisation des locaux serait à rédiger et faire signer.
La stabilité d'un atelier dans un lieu doit aider au bon respect de celui-ci.